

8°) DEMANDE DE SUBVENTION formulée par M. le Délégué Départemental de l'ASSOCIATION DU SPORT SCOLAIRE & UNIVERSITAIRE.

M. MONDON Claude donne lecture de la lettre du Délégué Départemental de l'Association du Sport Scolaire et Universitaire en date du 12 Novembre 1962.

\* ASSOCIATION DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE  
\* VICE-RECTORAT

Saint-Denis, le 12 Novembre 1962.

Le DELEGUE DEPARTEMENTAL  
à  
Monsieur le MAIRE de la Ville  
de SAINT-DENIS.

\* OBJET : Rencontre internationale scolaire - TAMATAVE/REUNION.

Comme suite à notre entretien du 11 courant, j'ai l'honneur de vous confirmer le déplacement à la Réunion d'une sélection scolaire de la République Malgache du 17 au 22 Décembre 1962.

La Délégitation est composée de 50 jeunes gens, 30 jeunes filles et 10 officiels. Le programme de la rencontre comprend :

- Mardi 18, nocturne de volley-ball
- mercredi 19, nocturne de basket-ball,
- Jeudi 20, après-midi, athlétisme à Sainte-Suzanne,
- Vendredi 21, match de judo avec le Judo-Club de St-Denis.

Je me permets de solliciter votre concours sur deux points.

- 1°) l'asphaltage d'une surface de 32 x 20 m. au terrain de l'ancien Théâtre, pour les nocturnes de Basket-ball et de volley-ball;
- 2°) l'hébergement des 10 officiels (leur logement).

Dans l'espoir que vous voudrez bien m'apporter votre contribution pour la réalisation de cette première confrontation scolaire entre la République Malgache et la Réunion, je vous prie d'agréer, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Délégué Départemental;  
Signé: J. ARDON."

LE MAIRE : Messieurs, vous avez entendu la demande formulée par M. ARDON.

Je vous propose de discuter d'abord du principe de la subvention à attribuer à cette Association et ensuite des différentes demandes, car il est évident que nous ne pourrions pas assurer l'asphaltage de 600 m<sup>2</sup> de un terrain que nous envisageons d'ailleurs d'utiliser pour la construction d'une école.

M. GALLARD : je suis toujours d'accord lorsqu'il s'agit de subventionner des mouvements de jeunesse ; cependant je crois devoir faire remarquer que c'est toujours nous qui recevons, alors que nous n'avons jamais la possibilité de nous faire recevoir à Madagascar, plus particulièrement en ce qui concerne le foot-ball...

M. de VILLENEUVE : ce que dit notre Collègue Gallard est exact, et je pense que les Autorités françaises de Madagascar ainsi que celles de la Réunion devraient être tenues au courant de cet état de choses.

Le Maire : Les autorités françaises de Madagascar le savent d'autant mieux qu'il y a deux ans j'ai dû protester contre la façon dont nos équipes avaient été reçues à Madagascar...

En ce qui concerne la demande d'aujourd'hui, je serais personnellement partisan d'une subvention.

Il y a également une autre demande de subvention qui nous est adressée par le JUDO-CLUB de Saint-Denis qui sera reçu incessamment à Madagascar. Le Judo-Club demande d'être soutenu au cours d'un voyage technique qu'il organise à Madagascar. Il compte en effet envoyer à Tananarive une équipe de "Ceinture Marron" pour compléter sa formation technique et lui permettre d'obtenir le grade supérieur, ce titre ne pouvant être délivré à la Réunion. Je dois dire d'ailleurs que ce sport connaît actuellement une faveur particulière car nous avons en ce moment au moins une cinquantaine d'enfants qui le pratiquent.

Messieurs, je vous demande de voter, si vous le voulez, deux subventions de 100.000. frs.chacune, l'une pour l'ASSOCIATION DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE, et l'autre pour le JUDO-CLUB. S'ils ont la certitude d'avoir ces subventions, ils pourraient obtenir les crédits qui leur sont nécessaires.

Je précise que le Judo-Club est actuellement en difficultés financières, car ce sport n'est pas "spectaculaire" et, de ce fait, ses recettes ne sont pas très élevées.

M. GIGANT signale à cette occasion que la Section Volley-Ball connaît actuellement les mêmes difficultés financières...

M. RAVAUX suggère que la Commission des Sports devrait être consultée.

LE MAIRE répond qu'il a déjà consulté certains membres de cette Commission et qu'ils sont d'accord.

Le Maire précise également que d'ici la fin de l'année la Municipalité sera en mesure d'effectuer un virement de 200.000. frs.environ, dont 100.000.fr. pour chacun de ces deux groupements sportifs.

Le Maire met aux voix l'attribution d'une subvention de 100.000.fr. à l'Association du Sport Scolaire et Universitaire : sections Volley-ball et Basketball et une subvention de 100.000.fr. au Judo-Club de Saint-Denis.

Les propositions du Maire sont adoptées à la majorité, sauf abstention de principe de M.PARIS en sa qualité de Président du Judo-Club.

x *K. Denis. Approuvé le 14 June 1963*

x *P. Le J. rep.*  
x *Le Secrétaire Général*  
*signé: J. Cluchard* ✓